

Contribution de Philippe JONQUET, Maire de Rosieres-aux-Salines et Thibault BAZIN, Député de Meurthe-et-Moselle,

à la concertation publique relative au projet de nouveau captage d'eau dans la Meurthe portée par la Métropole du Grand Nancy

14 novembre 2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les élus de la Métropole du Grand Nancy,

Pour sécuriser votre approvisionnement en eau potable, vous avez étudié la possibilité de capter l'eau dans la Meurthe en amont de Rosières-aux-Salines.

Ce projet amène le passage d'une canalisation sur le territoire du ban communal de Rosieres-aux-Salines.

Cela appelle de notre part plusieurs exigences pour préserver l'environnement local :

1. PENDANT LA PHASE DE TRAVAUX :

Le tracé initial de la conduite imaginé par la Métropole du Grand Nancy s'étend sur près de 4,5 km sur le ban communal de la Commune de Rosieres-aux-Salines.

⇒ Pour limiter l'impact sur l'environnement, nous vous invitons à **privilégier les chemins communaux**. En particulier, nous vous invitons à éviter les terrains agricoles à proximité de la ferme de Cuite Fève engagée depuis 28 ans dans l'agriculture biologique. La biodiversité y est remarquable.

De nombreux terrains concernés par les travaux de mise en place de la conduite de transfert sont affectés à de l'élevage, notamment le long du ruisseau du « Petit Rhône ».

⇒ Pour limiter l'impact sur les activités agricoles, nous vous invitons à une **concertation étroite avec les exploitants agricoles**, y compris pour la maintenance de la conduite.

2. EN FONCTIONNEMENT :

Vous prévoyez un prélèvement dans la Meurthe qui couvrirait en volume 50% des besoins de la Métropole.

Mais le volume qui sera prélevé dans la Meurthe pourrait affecter le niveau non seulement de la Meurthe mais aussi de « son bras historique » et du canal dit « du Moulin » qui traversent l'espace urbanisé de Rosieres-aux-Salines.

Très sensible d'ores et déjà aux périodes d'étiage, ce prélèvement pourrait générer des risques accrus d'inondation et d'insalubrité. En effet, des logements sont situés à proximité immédiate de ces cours d'eau.

De plus, la station d'épuration concernant près de 2900 habitants se situe en aval du bras historique de la Meurthe.

Enfin, un projet de passe à poisson – kayak est également en réflexion à moyen terme au niveau du barrage du Moulin pour assurer la continuité écologique. Il devra être intégré aux hypothèses de calcul d'un débit minimum.

⇒ Pour préserver l'écoulement non seulement dans la Meurthe mais également et surtout dans son « bras historique » et dans le canal dit « du Moulin » qui traversent l'espace urbanisé de Rosieres-aux-Salines, le prélèvement par la Métropole du Grand Nancy **devra garantir un niveau minimum, en particulier en période d'étiage, pour ces trois cours d'eau.**

Ainsi l'autorisation de prélèvement devra être modulée en fonction du niveau de la Meurthe. Très concrètement, si le niveau d'eau est insuffisant à certaines périodes dans la Meurthe, le bras historique et/ou le canal du Moulin, le prélèvement par la Métropole devra être limité voire être arrêté tant que le niveau minimum n'aura pas été assuré.